

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26-01-17

Dossier complet le

26-01-17

N° d'enregistrement

2017-4386

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une voie verte sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée d'intérêt local (V.F.I.L.) entre les communes de BAZAS et de CAPTIEUX.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6c/ Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km (projets situés en colonne de droite, soumis à examen au cas par cas)	Construction d'une voie verte d'une longueur totale de 16,40 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération consiste en le réaménagement en voie verte d'une ancienne voie ferrée d'intérêt local (V.F.I.L.) entre les communes de Bazas et Captieux, sur une longueur totale de 16,40 km.

La voie verte sera composée :

- d'une bande de 2,50m en grave stabilisée aux liants (structure perméable) d'une épaisseur de 25cm,
- d'un accotement d'environ 1,25m pour le déplacement des chevaux (excepté au franchissement des ouvrages d'art tel que celui sur le Ciron, où le profil ne comportera pas l'accotement de 1,25m et où les cavaliers seront invités à franchir l'ouvrage à pied).

L'aménagement consistera également en la sécurisation de toutes les intersections de la voie verte avec les routes départementales existantes.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet est inscrit au Schéma Directeur Départemental des Itinéraires Cyclables de la Gironde.

L'espace départemental est maillé par de nombreuses pistes cyclables aussi bien sur le littoral que dans l'intérieur des terres. La voie verte objet du présent projet vise à relier deux pôles territoriaux structurants du Sud Gironde (Bazas et Captieux) distants de 16,4 km, par des modes de déplacement doux, à la fois cyclables, pédestres et équestres.

Elle permettra ainsi de favoriser le déplacement des VTT, 2 roues, piétons, PMR et chevaux entre ces deux villes sur un parcours particulièrement qualitatif traversant des paysages emblématiques de ce territoire, permettant l'accès à la rivière du Ciron et passant par les bourgs de Cudos et Bernos-Beaulac.

Elle permettra par ailleurs de relier le Bassin d'Arcachon depuis Captieux et Bazas par la piste cyclable Bazas-Mios-Lège. Elle constituera enfin un maillon réaménagé de l'itinéraire de Grande Randonnée n°654.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés sur 8 mois étalés sur 2017 et 2018. Ils comprendront deux tranches de travaux de 4 mois :

- la première concernera la section « Bazas – Bernos » (partie nord de la voie verte)
- la seconde concernera la section « Bernos – Captieux » (partie sud de la voie verte)

Les travaux comprendront les étapes suivantes :

- décapage superficiel de la VFIL existante sur une largeur d'environ 2,50 mètres et une épaisseur moyenne de 20 cm,
- mise en œuvre d'un géotextile puis d'une grave stabilisée aux liants sur une largeur de 2,50m et une épaisseur de 25cm,
- réglage du niveau de l'accotement de 1,25 m de largeur
- pose de tabliers préfabriqués sur 3 des 18 ouvrages d'art existants, qui n'en possédaient plus (ouvrages de franchissement de fossés). Elle sera réalisée depuis le haut de l'ouvrage sans intervention dans les fossés.
- traitement de carrefours avec les routes à grande circulation avec un enrobé pour améliorer la signalisation et la perception du carrefour : il s'agit notamment des 4 carrefours avec la RN 524,
- Sécurisation des autres carrefours avec mise en place de panneaux de police,
- Mise en place de barrières de sécurité en bois aux endroits présentant de forts dénivelés en bord de piste.

Le chantier respectera les engagements du Département en matière de réduction des impacts des chantiers sur l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les interventions en phase d'exploitation concerneront l'entretien de la voie verte et des équipements décrits au 4.3.1 qui précède. Cet entretien sera réalisé à l'aide de petits engins mécaniques ou manuels.

L'entretien des accotements végétaux bordant la voie verte sera limité aux obligations de sécurité du Département et sera réalisé dans les périodes adéquates n'entraînant pas de perturbation pour les espèces et les milieux environnants.

Les interventions seront réalisées par le CRD Sud Gironde, dans le respect des programmes "zéro phyto" et de fauchage raisonné appliqués par le Département.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fera l'objet de deux procédures d'autorisation :

- un "Porté à connaissance" au titre de la Loi sur l'Eau des modifications portées par le projet de voie verte sur l'ouvrage de la VFIL initiale (avec déclaration d'existence de l'ouvrage initial "VFIL" au 1er janvier 1992),
- une évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 "Vallée du Ciron" qui sera incluse dans le dossier de "Porté à connaissance" Loi sur l'Eau

Le maître d'ouvrage s'engage par ailleurs à vérifier sur le terrain l'absence d'espèces protégées avant les travaux prévus. Le cas échéant, il établira une demande de dérogation auprès des services de la DREAL.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Obligation ou non de réalisation d'une étude d'impact au titre de l'art R122-2 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale du projet	16 400 ml
Largeur de la voie verte	2,50 ml + 1,25 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ancienne voie ferrée d'intérêt local (V.F.I.L.) entre Bazas et Captieux

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 0 ° 13 ' 19.26" O Lat. 44 ° 25 ' 3887" N

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 15 ' 1639" O Lat. 44 ° 17 ' 6.84" N

Communes traversées :

Bazas, Cudos, Bernos-Beaulac, Captieux.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La voie verte sera entièrement réalisée sur les emprises de l'ancienne voie ferrée, déjà utilisée actuellement pour des déplacements équestres, de randonnée pédestre ou vététistes.

Les sols qui seront utilisés sont constitués :

- d'une plateforme d'environ 5m de large, issue de l'ancienne voie ferrée démantelée (rails, traverses et ballast enlevés), constituée d'un substrat sableux et/ou enherbé, suffisante à l'aménagement de la voie verte
- de remblais ou de fossés situés en bordure, qui ne seront pas remodelés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- commune de Bazas : POS approuvé le 31/05/1995, PLUi en cours d'élaboration .
Zonage concerné par le projet : NC (ainsi qu'une portion de 50 ml en UB au départ de la voie)
- commune de Cudos : carte communale approuvée en 2006
Zonage concerné par le projet : Non constructible
- commune de Bernos Beaulac : PLU approuvé le 03/05/2012, PLUi en cours d'élaboration
Zonage concerné par le projet : NC
- commune de Captieux : PLU approuvé le 26 juin 2013, PLUi en cours d'élaboration
Zonage concerné par le projet : NC (ainsi que 2 petites portions classées UB vers l'extrémité)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le linéaire de projet tangente en 2 endroits et traverse en 1 endroit la ZNIEFF II n°720001968 "Réseau hydrographique du Ciron". Le projet ne traverse cependant aucune ZNIEFF de type I.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste cyclable entre dans le territoire du PNR des Landes de Gascogne au niveau de la commune de Captieux au sud du projet (sur une longueur de 4,2 km).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du territoire girondin est couvert par un PPBE arrêté le 29/02/2016. Le projet n'est cependant pas concerné par les zones de réduction du bruit définies par le PPBE.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune des 4 communes concernées par l'opération ne dispose d'un plan de prévention des risques naturels et technologiques prescrit ou approuvé.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du Bassin Adour-Garonne.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ancienne voie ferrée traverse en limite ouest le périmètre de protection rapproché du captage AEP de la source "Beaulac" situé sur la commune de Bernos-Beaulac.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La piste cyclable n'est pas incluse dans un site inscrit ou classé. Cependant, elle débute dans la commune de Bazas, à environ 500 mètres du site inscrit "vieux bourg de Bazas".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intersecte le site Natura 2000 n° FR7200693 "Vallée du Ciron" au passage de la voie verte au dessus du cours d'eau du Ciron, sur la commune de Bernos-Beaulac.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération envisagée modifiera superficiellement et sur une largeur étroite (3m) le terrain naturel existant. Les matériaux utilisés pour le revêtement de la piste sont eux-mêmes poreux. Ainsi, il ne modifiera pas les écoulements ni superficiels ni profonds.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls matériaux importés sur site seront ceux constituant la grave stabilisée sur une épaisseur de 25 cm, provenant en priorité de centrales de recyclage de bétons concassés.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement portant sur une bande étroite (<3m) de terrain naturel existant constituant actuellement le chemin déjà utilisé pour le déplacement des randonneurs, chevaux, et vététistes, ne présente pas de caractéristique majeure en terme de biodiversité. Aucune végétation alentour (boisée notamment) ne sera impactée par le chantier. Ainsi, hormis les perturbations en phase chantier, qui seront minimisées par le choix de la période d'intervention, les perturbations de la biodiversité sont considérées comme très faibles. Cependant, le maître d'ouvrage s'engage à vérifier avant le démarrage du chantier l'absence d'espèces protégées dans l'emprise du chantier et à mettre en place les mesures de protection nécessaires.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'aménagement sur place et l'utilisation de l'ouvrage de franchissement existant (viaduc de 48 de longueur sur le Ciron), le site Natura 2000 "Vallée du Ciron" n'est pas susceptible d'être impactée par l'aménagement de la voie verte. Cependant, une évaluation des incidences du projet sur ce site Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du Porté à connaissance Loi sur l'Eau, notamment au regard de la présence éventuelle du vison aux abords de ce franchissement. Les mesures nécessaires (clôtures notamment en phase chantier) seront mises en place le cas échéant.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La piste cyclable étant entièrement réalisée sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée constituant un chemin actuellement utilisé pour des déplacements équestres, des randonneurs et des vététistes, l'opération ne consomme aucun autre espace naturel, agricole ou forestier que le chemin existant.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement traversant en grande partie le massif forestier landais, celui-ci est soumis à un risque potentiel "feux de forêts". Il sera mis en place tous arrêtés d'interdiction d'utilisation de la voie verte requis en cas de risque majeur incendie (ou tempête, etc).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase de chantier durant laquelle les engins de chantier seront source de bruit sur une très courte période et de jour (8h-18h) pour les quelques riverains directs de la voie, la future utilisation de la voie par des modes de déplacement doux ne générera pas de nuisance sonore supplémentaire à l'usage déjà existant, la voie se situant par ailleurs en grande majorité en forêt, hors de tout secteur habité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Limitées en phase travaux. Nulles en phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Limitées en phase travaux. Nulles en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'émissions lumineuses générées en phase travaux comme en phase exploitation.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Limités en phase travaux. Nuls en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourraient générer une pollution accidentelle d'origine mécanique ou chimique du fait du décapage initial (lessivage et matières en suspension) et du rejet d'huiles ou d'hydrocarbures des engins. Le maître d'ouvrage fixera dans le cahier des charges des prescriptions visant à éviter ces pollutions accidentelles : pas d'intervention dans le lit des cours d'eau, pas d'entretien ou de stockage des engins sur le site des travaux, kits de protection de l'environnement d'urgence en cas de déversements de produits polluants, gestion stricte des déchets de chantier avec mise en place d'un tri sélectif et évacuation vers des centres agréés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, l'aménagement ne générera ni rejets hydrauliques ni pollutions et ne générera aucun déchet.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des périmètres de protection d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques.</p> <p>Le projet ne touche aucune zone connue pour sa richesse archéologique.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'aura pas d'impact sur l'occupation des sols et n'engendre aucune modification des activités humaines existantes.</p> <p>L'aménagement de la voie verte pourra constituer par contre à terme un atout pour les activités commerciales et touristiques du secteur.</p> <p>La voie verte améliorera le maillage départemental et la sécurisation des déplacements doux (cyclables, piétons etc).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente opération d'aménagement d'une voie verte entre les communes de Bazas et de Captieux sur une longueur de 16,4 km, sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée désaffectée déjà utilisée actuellement par les randonneurs, entre dans le cadre du maillage réalisé par le Département de la Gironde des déplacements doux sur l'ensemble de son territoire.

Pour le Sud Gironde, cet aménagement vise plus particulièrement à relier, en facilitant et développant les déplacements doux, les deux pôles territoriaux locaux que constituent Bazas et Captieux.

Le projet transforme superficiellement une plateforme de 2,5 mètres de large actuellement recouverte par de la grave ou des sols enherbés, et reconstitue les tabliers de franchissement des fossés disparus actuellement qui créent des ruptures dans la voie actuelle .

Il franchit en un seul endroit le site Natura 2000 de la "Vallée du Ciron" par un ouvrage déjà existant qui sera conservé, aucune atteinte sur le site constitué par le cours d'eau et ses abords n'est donc envisagée.

Cependant, conformément à la réglementation, une évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 sera établie dans le cadre du porté à connaissance Loi sur l'Eau qui sera réalisé par le maître d'ouvrage.

Les sols utilisés étant constitués actuellement du chemin ou grave ou enherbé existant et ne touchant à aucun élément de végétation alentour, il n'est pas susceptible de porter atteinte à la biodiversité du site. Aucune rupture de continuité écologique ne sera par ailleurs créée par l'aménagement, qui restera transparent aux espèces présentes dans l'environnement de la voie verte.

Le maître d'ouvrage s'engage cependant à faire vérifier sur site l'absence d'espèces protégées avant le chantier et de mettre en oeuvre les mesures adéquates de protection le cas échéant.

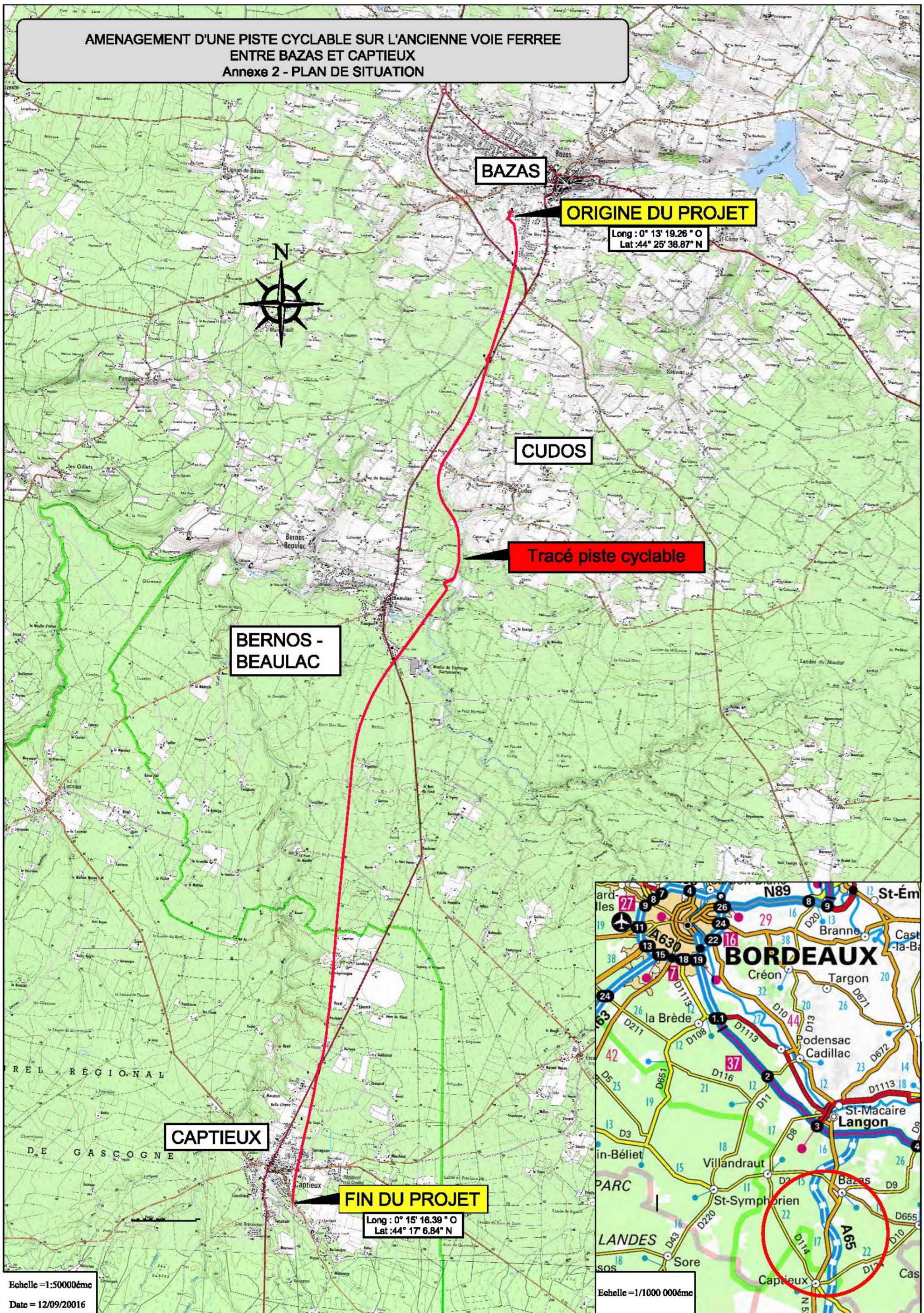
Ce projet ne porte pas atteinte à l'écoulement des eaux superficielles ou profondes et ne génère aucune pollution ou déchet.

Toutefois, le maître d'ouvrage développera dans ses cahiers des charges des prescriptions destinées à éliminer tous risques de pollutions accidentelles et de production de déchets en phase travaux.

En conclusion, le maître d'ouvrage considère qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour l'aménagement d'une voie verte sur l'emprise de cette ancienne VFIL constituée d'une plateforme enherbée ou enherbée en partie et déjà utilisée par des randonneurs.

Personne physique					
Nom	Prénom				
Adresse					
Numéro	Extension	Nom de la voie			
Code Postal		Localité	Pays		
Tél	Fax				
Courriel	@				
Personne morale					
Adresse du siège social					
Numéro	Extension	Nom de la voie			
Esplanade Charles de Gaulle, CS 71223					
Code postal	33074	Localité	Bordeaux Cedex	Pays	France
Tél	05 56 99 33 33	Fax	05 56 99 67 70		
Courriel	@				
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande					
Nom	KOPP	Prénom	Sylviane		
Qualité	Chargée des Procédures Environnementales en Infrastructures Routières – DI				
Tél	05 56 99 33 33 poste 58 71	Fax	05 56 99 67 70		
Courriel	s.kopp	@	gironde.fr		

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX
Annexe 2 - PLAN DE SITUATION

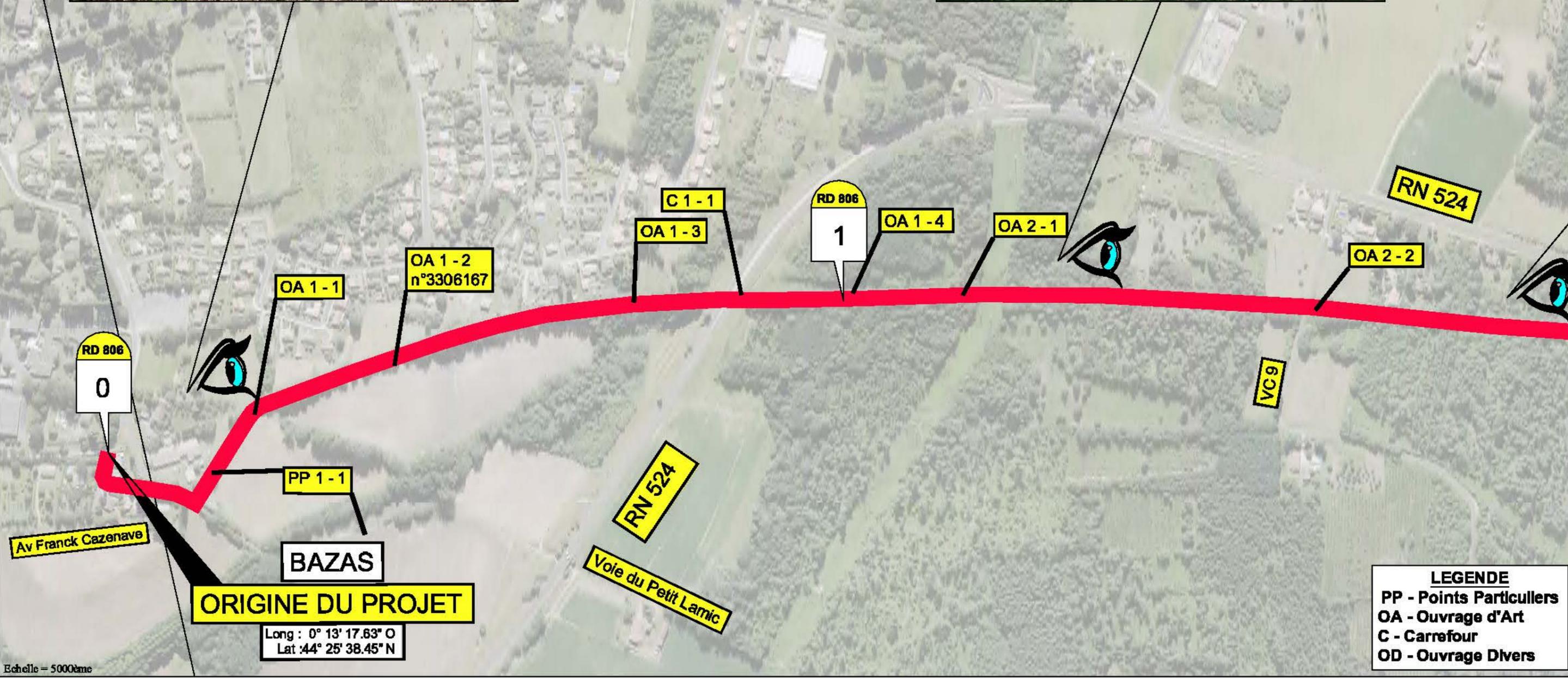


Echelle = 1:50000ème
Date = 12/09/20016

Echelle = 1/1000 000ème

RD 806 - AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX

Annexe 3 - Plan Synoptique Examen Cas par Cas - Planche 1/9



ORIGINE DU PROJET

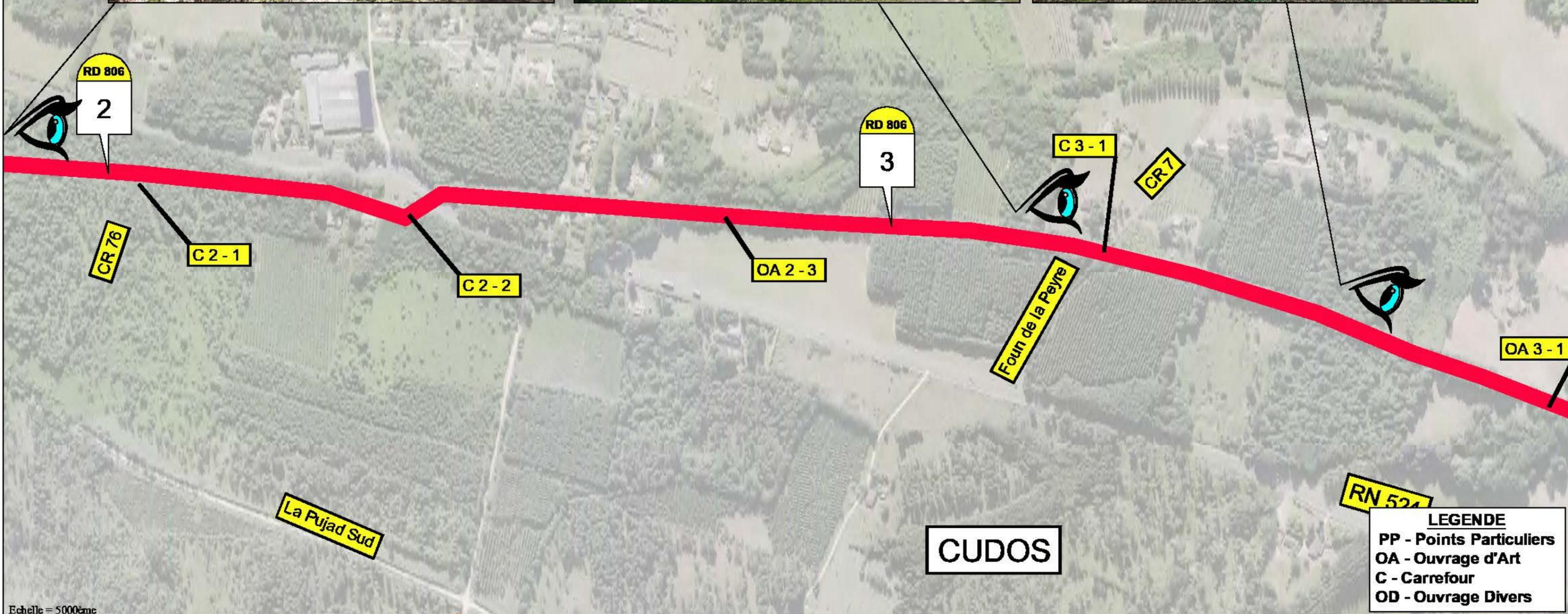
Long : 0° 13' 17.63" O
Lat : 44° 25' 38.45" N

Echelle = 5000mc

LEGENDE
PP - Points Particuliers
OA - Ouvrage d'Art
C - Carrefour
OD - Ouvrage Divers

RD 806 - AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX

Annexe 3 - Plan Synoptique Examen Cas par Cas - Planche 2/9



LEGENDE

PP	- Points Particuliers
OA	- Ouvrage d'Art
C	- Carrefour
OD	- Ouvrage Divers

Echelle = 5000ème

RD 806 -AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX

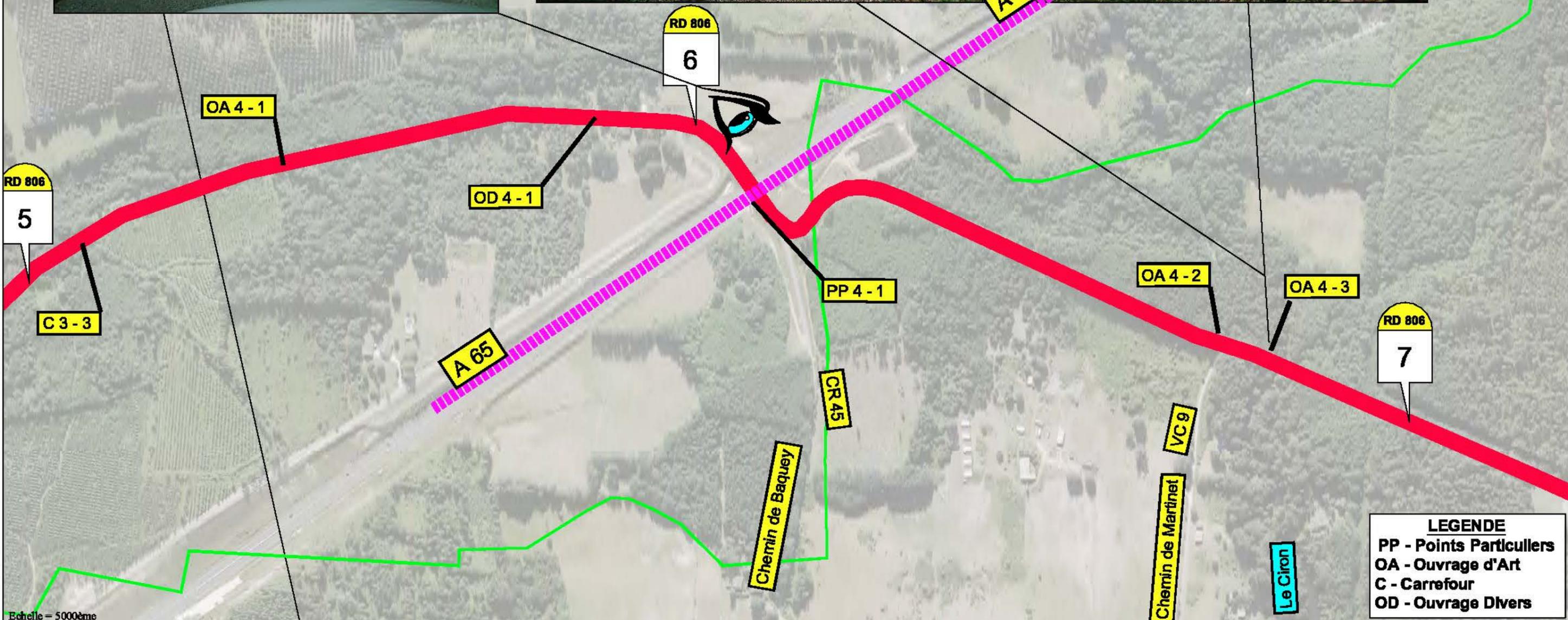
Annexe 3 - Plan Synoptique Examen Cas par Cas - Planche 3/9



LEGENDE
PP - Points Particuliers
OA - Ouvrage d'Art
C - Carrefour
OD - Ouvrage Divers

RD 806 - AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX

Annexe 3 - Plan Synoptique Examen Cas par Cas - Planche 4/9



LEGENDE

- PP - Points Particuliers
- OA - Ouvrage d'Art
- C - Carrefour
- OD - Ouvrage Divers

RD 806 - AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX

Annexe 3 - Plan Synoptique Examen Cas par Cas - Planche 5/9



RD 806
7

RN 524

RD 806
8

C5-1

BERNOS -
BEAULAC

C5-2

RD 806
9

LEGENDE
PP - Points Particuliers
OA - Ouvrage d'Art
C - Carrefour
OD - Ouvrage Divers



**BERNOS -
BEAULAC**

Pigeotte

CR 35 - Bernos - Beaulac

Tracé piste cyclable

C 5 - 2

RD 806
9

C 5 - 3

RD 806
10

LEGENDE
PP - Points Particuliers
OA - Ouvrage d'Art
C - Carrefour
OD - Ouvrage Divers

RD 806 -AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX

Annexe 3 - Plan Synoptique Examen Cas par Cas - Planche 7/9

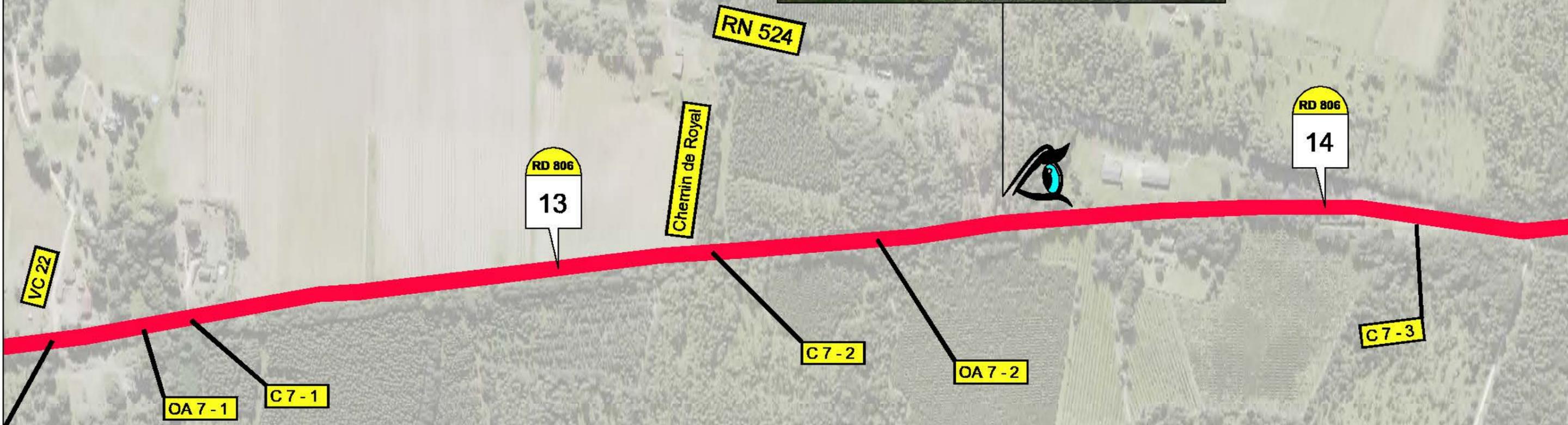


LEGENDE

- PP - Points Particuliers
- OA - Ouvrage d'Art
- C - Carrefour
- OD - Ouvrage Divers

RD 806 -AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX

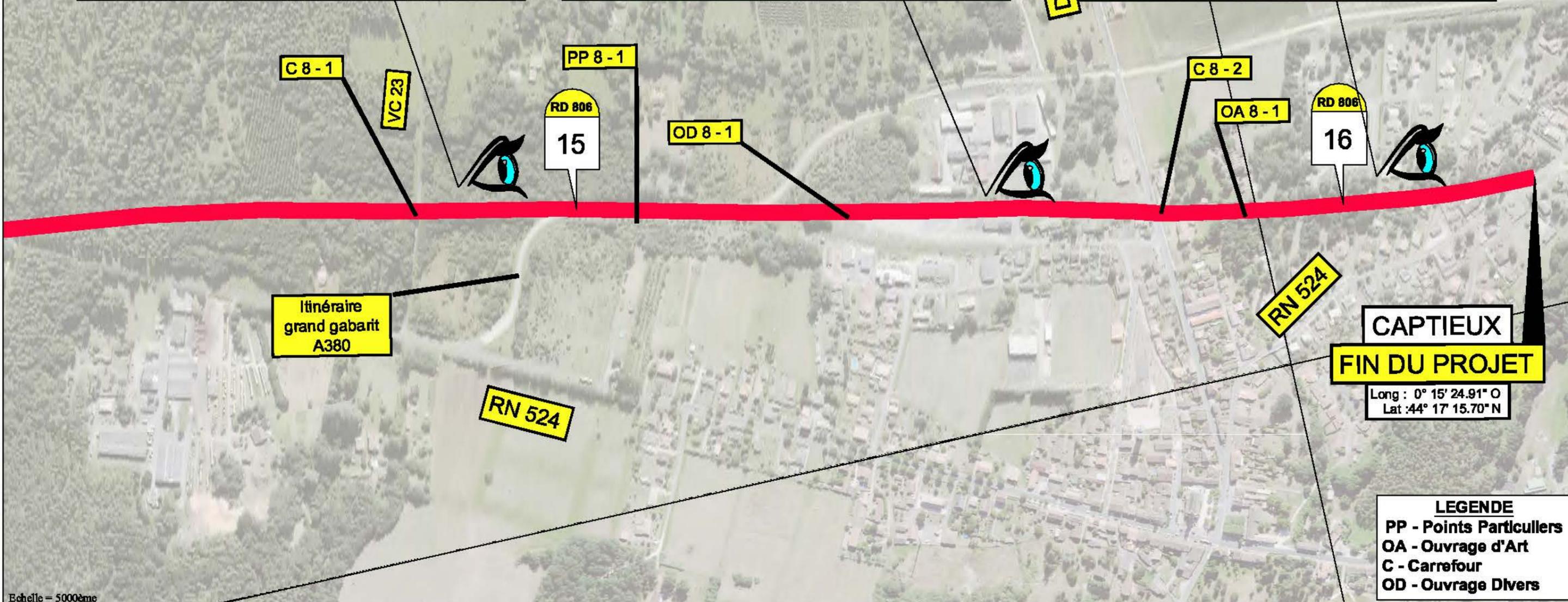
Annexe 3 - Plan Synoptique Examen Cas par Cas - Planche 8/9



LEGENDE	
PP	- Points Particuliers
OA	- Ouvrage d'Art
C	- Carrefour
OD	- Ouvrage Divers

RD 806 - AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'ANCIENNE VOIE FERREE
ENTRE BAZAS ET CAPTIEUX

Annexe 3 - Plan Synoptique Examen Cas par Cas - Planche 9/9



Itinéraire grand gabarit A380

RN 524

CAPTIEUX
FIN DU PROJET

Long : 0° 15' 24.91" O
Lat : 44° 17' 15.70" N

LEGENDE
PP - Points Particuliers
OA - Ouvrage d'Art
C - Carrefour
OD - Ouvrage Divers

Aménagement d'une voie verte entre Bazas et Captieux
Profil en travers type

